



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 22 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 22/12/2022

**SLOW**

ID : 026-212600886-20221220-DELIB2022\_116-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2022.116 Séance du 20 décembre 2022

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 20 décembre 2022 à 19h30, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 14 décembre 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 19h30.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, Mme Stevie BONNARD, M. Christian RAMAT, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Caroline BILLION-REY, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Stéphanie DESBAR, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL.

Ont donné pouvoir : Mme Élise CLÉMENT à Mme Stevie BONNARD, M. Jean-Marc ANDRÉ à M. Gilles GARNIER, Mme Florence DEGOUGE à Mme Céline LOPEZ, M. Pierre MELESI à M. Pascal BERRANGER, M. Jean-Michel SARZIER à M. Fabrice GAY, M. Stéphane VALETTE à Mme Caroline BILLION-REY, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Eric SAULLE.

Absent : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 21

Mme Laurence THON a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Subvention foncière à DROME AMENAGEMENT HABITAT - Opération de construction de logements sociaux**

Rapporteur : Monsieur Claude VOSSEY

Monsieur le rapporteur rappelle que le Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération Valence Romans agglomération prévoit dans ses actions de soutenir la production de logements sociaux du parc public (construction de logements neufs ou opérations en acquisition-amélioration) ou du parc privé (conventionnement avec les propriétaires privés).

Le bailleur social DROME AMENAGEMENT HABITAT a un projet de construction dans le tissu bâti existant situé 39, Avenue Stéphane Kélian (Lot n°1 du Lotissement l'ESKARPIN). Ce projet consiste en la construction de 7 logements locatifs sociaux.

La répartition des typologies des 7 logements sociaux est la suivante 2 logements T2, 4 logements T3, 1 logement T4.

Afin d'encourager ce type d'opération et d'aider à en assurer son équilibre financier, la commune peut verser au bailleur social une subvention foncière.

Il est proposé de verser à DROME AMENAGEMENT HABITAT une subvention foncière de 40 000€.

**Considérant** que la commune de Chatuzange le Goubet est déficitaire en logements sociaux selon les termes de la Loi SRU ;

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2254-1 qui permet aux communes de verser des subventions foncières pour permettre la réalisation de logements locatifs sociaux,

**Vu** le projet de construction envisagé par DROME AMENAGEMENT HABITAT sur la parcelle cadastrée section BM n°677, située 39, Avenue Stéphane Kélian (Lot n°1 du Lotissement l'ESKARPIN), permettant la réalisation de 7 logements locatifs sociaux,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,  
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20221220-DELIB2022\_

Conseil Municipal du 20 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 026-212600886-20221220-DELIB2022\_116-DE



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 22/12/2022

**SLOW**

ID : 026-212600886-20221220-DELIB2022\_116-DE

N°2022.116  
(suite)  
Séance du 20  
décembre 2022

- **SOUTIENT** les opérations d'acquisition-amélioration des bailleurs sociaux dans le bâti existant permettant ainsi la réalisation de logements sociaux ;
- **VERSE** une subvention foncière de 40 000€ au bailleur social DROME AMENAGEMENT HABITAT pour une opération de construction de 7 logements sociaux situé 39, Avenue Stephane Kélian (Lot n°1 du Lotissement l'ESKARPIN).
- **DIT** que cette somme sera prévue au budget 2023 et suivants.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
